01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **11 mai 2022**, à 19 h, à la salle SBC au Centre Desjardins de Saint-Prosper sise au 2275, 25e Avenue à Saint-Prosper, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Guyda Deblois (représentant de Lac-Etchemin)
Martin Beaulieu (Saint-Benjamin)
Rachel Goupil (Saint-Camille)
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Claude Nadeau (Saint-Luc)
Daniel Thibault (Saint-Magloire)
Alain Maheux (Saint-Prosper)
Camil Cloutier (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Jean Bernier (Sainte-Rose)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Camil Turmel, préfet.

Madame Judith Leblond, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, directrice générale adjointe et directrice des services administratifs ainsi que madame Linda Gilbert sont présentes.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Camil Turmel procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2022-05-04 02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAULT, ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

- 01 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 03 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 03.01 Séance ordinaire du 13 avril 2022
 - 03.02 Séance extraordinaire du 4 mai 2022
 - 03.03 Suivi au procès-verbal
- 04 ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION
 - **04.01** Administration
 - 04.01.01 Liste des comptes à payer
 - 04.01.02 État des encaissements et déboursés
 - **04.01.03** Rapports financiers de la MRC des Etchemins 2021
 - 04.01.04 Nomination représentant CADMS
 - 04.02 Ressources humaines

- 04.02.01 Fin de la période d'essai Judith Leblond
- 04.03 Législation
 - **04.03.01** Dépôt du rapport annuel 2021 concernant l'application du règlement 137-21 sur la gestion contractuelle
 - **04.03.02** Changement de lieu pour la tenue des séances du Conseil de la MRC des Etchemins
- 04.04 Déménagement
 - **04.04.01** Certificat de réception définitive des travaux Construction Camax inc.
 - **04.04.02** Libération de retenue Demande de paiement numéro 8
- 04.05 DIRECTION GÉNÉRALE
 - 04.05.01 Informations de la directrice générale
- 05 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 05.01 PLAN DE RELANCE
 - 05.01.01 Suivi dossiers de la phase 1 et 3
 - **05.01.01.01** Camping Lac-Etchemin Sommes inutilisées Phase 1
 - 05.01.01.02 Distillerie Sainte-Sabine Phase 3
 - 05.01.01.03 Patrimoine Sainte-Sabine Phase 3
 - **05.01.01.04** Bleu et Bon Annulation/Remise des sommes réservées pour le projet
 - 05.01.01.05 GC Bois Franc Fermeture de dossier
 - 05.02 Nouveaux dossiers Phase 3 du Plan de relance
 - **05.02.01** 9453-0268 Québec inc. Phase 3 du Plan de relance
 - **05.02.02** Confection Katvin inc. Phase 3 du Plan de relance
 - **05.02.03** Microbrasserie Etchemin projet phase 2 Phase 3 du Plan de relance
 - **05.02.04** Nos Forêts épicées Phase 3 du Plan de relance
 - 05.02.05 Crémaciel Phase 3 du Plan de relance
 - 05.02.06 Les Ruchers LeCam Phase 3 Plan de relance
 - **05.02.07** Municipalité de Saint-Benjamin Phase 3 Plan de relance
 - **05.03** POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DES ETCHEMINS (PSEE) ET FLI-RELÈVE
- 06 RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES
 - 06.01 Intervention du préfet
 - 06.02 Intervention des membres des comités
- **07** POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)
- **08** AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION
 - 08.01 Demande d'aide financière dans le cadre du programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial pour la réalisation des démarches préparatoires à la constitution d'un inventaire du patrimoine immobilier sur le territoire de la MRC des Etchemins

- **08.02** Évaluation Demande d'extension pour les dépôts de rôles pour l'exercice financier 2023 au 1er novembre 2022
- **08.03** Émission d'un certificat de conformité : Règlement numéro 04-2022 de la Municipalité de Sainte-Aurélie
- **08.04** Émission d'un certificat de conformité : Règlement numéro 05-2022 de la Municipalité de Sainte-Aurélie
- **08.05** Émission d'un certificat de conformité : Règlement numéro 209-22 de la Municipalité de Sainte-Justine
- **08.06** Municipalité de Sainte-Justine demande de suivi à la demande de modification au schéma d'aménagement
- **08.07** Mandat à La Boîte d'urbanisme pour service d'urbanisme
- **08.08** Soutien des initiatives collectives de commercialisation et de distribution en circuit court
- 09 HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT
- 10 SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)
- 11 DOSSIERS RÉGIONAUX
 - **11.01** Entente sectorielle de développement portant sur l'information, la sensibilisation et l'éducation en gestion de matières résiduelles de la Chaudière-Appalaches
 - **11.02** Représentant Lac-Etchemin
- 12 AFFAIRES NOUVELLES
 - 12.01 Projet d'une centrale d'équipements mobile
- 13 DEMANDE DON / COMMANDITE
 - 13.01 Aimes-tu ma différence?
 - **13.02** SADC Bellechasse-Etchemins Grande journée des petits entrepreneurs
 - 13.03 Parc régional du Massif du Sud 6e édition du Trail du Massif du Sud
- 14 DEMANDE D'APPUI
 - **14.01** MRC Brome-Missisquoi Modification des règlements pour l'accès à l'habitation abordable pour tous
- 15 CORRESPONDANCE
 - **15.01** Désignation de la municipalité de Lac-Etchemin Villages-relais
- 16 DIVERS
 - **16.01** Nos milieux de vie en action en Chaudière-Appalaches date limite d'inscription 18 mai
- 17 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-05-05 03.01 - Séance ordinaire du 13 avril 2022

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON, ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2022 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-05-06 03.02 - Séance extraordinaire du 4 mai 2022

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN BEAULIEU, ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 mai 2022 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

03.03 - Suivi au procès-verbal

Point d'information.

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - Administration

2022-05-07 04.01.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD, ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent soixante mille cent soixante-seize dollars et quatre-vingt-quatorze cents (360 176,94 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

2022-05-08 04.01.03 - Rapports financiers de la MRC des Etchemins 2021

CONSIDÉRANT QUE le 6 avril 2022, lors du Comité de travail du Conseil de la MRC des Etchemins, Monsieur Claude Arguin de la firme comptable Blanchette Vachon a procédé à la présentation du rapport des vérificateurs et des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au rapport

financier présenté le 6 avril 2022, celles-ci recommandées par le Comité administratif et appuyées par le Conseil de la MRC des Etchemins:

CONSIDÉRANT QU'un avis public concernant le dépôt du rapport financier de l'année 2021 a été dûment publié le 4 mai 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins approuve le rapport des vérificateurs et les rapports financiers tels que modifiés par la firme Blanchette Vachon pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Judith Leblond, soit et est autorisée à signer les rapports financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, et à en transmettre copie au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-05-09 04.01.04 - Nomination représentant CADMS

ATTENDU QUE l'article 5.3 des règlements de régie interne de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud prévoit la nomination d'un représentant de la MRC des Etchemins au conseil d'administration pour un mandat de deux ans;

ATTENDU QUE le mandat doit être renouvelé;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SIMON CARRIER-TANGUAY, ET RÉSOLU

QUE soit confirmée la nomination de Monsieur Camil Turmel, préfet de la MRC des Etchemins, pour siéger au conseil d'administration de la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS) à titre de représentant de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.02 - Ressources humaines

2022-05-10 04.02.01 - Fin de la période d'essai - Judith Leblond

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-09-53 confirmant l'embauche de madame Judith Leblond à titre de directrice générale, effective le 18 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de six (6) mois, prévue au contrat s'est terminée le 18 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE madame Judtih Leblond remplit les attentes du Conseil de la MRC et que ses connaissances et aptitudes professionnelles ont été confirmées par le Comité administratif;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD, ET RÉSOLU

QUE madame Judith Leblond est par la présente confirmée au poste de directrice générale de la MRC des Etchemins, et ce, selon les termes du contrat de travail intervenu entre les parties le 7 octobre 2021.

QUE le cadre salarial inclus dans la politique sur la gestion des conditions de travail des employés cadres (résolution 22-04-09) s'applique rétroactivement à la date d'embauche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.03 - Législation

04.03.01 - Dépôt du rapport annuel 2021 concernant l'application du règlement 137-21 sur la gestion contractuelle

En vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, la directrice générale, madame Judith Leblond dépose le rapport annuel 2021 concernant l'application du règlement 137-21 sur la gestion contractuelle de la MRC des Etchemins.

2022-05-11 04.03.02 - Changement de lieu pour la tenue des séances du Conseil de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT l'article 144 du Code municipal du Québec qui prévoit que l'endroit déterminé pour les séances du conseil soit fixé par résolution;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sanitaires ne seront plus en vigueur à compter du 14 mai 2022 et qu'il sera possible de tenir les séances dans la salle prévue à cet effet au siège social de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE RACHEL GOUPIL, ET RÉSOLU

QUE les séances du Conseil de la MRC des Etchemins se tiendront au 223, 2e Avenue à Lac-Etchemin à compter du 8 juin 2022. La salle est accessible par l'entrée des employés à l'arrière de l'édifice.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.04 - Déménagement

2022-05-12 04.04.01 - Certificat de réception définitive des travaux - Construction Camax inc.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a accordé à Construction Camax inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de réfection du futur siège social le 5 mai 2021 (résolution numéro 2021-05-04);

CONSIDÉRANT QUE les diverses demandes de changements au contrat ont été effectuées à la satisfaction des parties;

CONSIDÉRANT l'inspection provisoire des travaux par les professionnels au projet, la liste des déficiences émises et les corrections effectuées;

CONSIDÉRANT l'inspection finale des travaux du 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de réception définitive des travaux délivré par Isabelle Jacques de Les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques doit être signé par le propriétaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX, ET RÉSOLU QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise la directrice générale adjointe et directrice des services administratifs, madame Marie-Josée Fontaine, à signer le certificat de réception définitive des travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-05-13 04.04.02 - Libération de retenue - Demande de paiement numéro 8

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a accordé à Construction Camax inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de réfection du siège social le 5 mai 2021 pour une somme de 736 000 \$, taxes incluses (résolution numéro 2021-05-04);

CONSIDÉRANT les demandes de changements numéro 1 à 14 (ODC-13 refusé) pour une somme totale de 16 399,04 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE Construction Camax inc. a transmis à la MRC des Etchemins les quittances finales des sous-traitants au contrat;

CONSIDÉRANT la demande de paiement numéro 8 de Construction Camax inc. du 10 mai 2022 d'une somme de 75 239,91 \$;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement émit par l'architecte Isabelle Jacques autorisant la libération de la retenue et le paiement d'une somme de 75 239.91 \$:

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Etchemins a accepté, le 14 juillet 2021 (résolution 2021-07-22) de remplacer la retenue de 1% au contrat par un cautionnement d'entretien de 10%;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le paiement de 75 239,91 \$ à Construction Camax inc. à la réception du cautionnement d'entretien de 10%.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.05 - DIRECTION GÉNÉRALE

04.05.01 - Informations de la directrice générale

05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

05.01 - PLAN DE RELANCE

05.01.01 - Suivi dossiers de la phase 1 et 3

2022-05-14 05.01.01.01 - Camping Lac-Etchemin - Sommes inutilisées - Phase 1

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amélioration des infrastructures du Camping Lac-Etchemin a été recommandé par le Comité de gestion du Plan de relance lors de la phase 1 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté par le Conseil de la MRC des Etchemins lors de la séance du conseil tenue le 28 novembre 2018 (résolution 2018-11-17);

CONSIDÉRANT QUE le coût initial du projet déposé était de 403 000 \$

et que la subvention octroyée dans ce dossier était de 80 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût final du projet est de 354 650,51 \$;

CONSIDÉRANT QUE conséquemment, la subvention au projet a été révisée proportionnellement à la baisse à 70 930,10 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 20 avril 2022 de rembourser la somme de 9 669,90 \$ inutilisée par le promoteur dans le cadre de ce projet dans le volet des projets structurants du Plan de relance économique;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de rembourser la somme de 9 669,90 \$ inutilisée par le promoteur dans le cadre de ce projet dans le volet des projets structurants du Plan de relance économique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-05-15 05.01.01.02 - Distillerie Sainte-Sabine - Phase 3

CONSIDÉRANT QUE le projet d'optimisation et développement de la Distillerie Sainte-Sabine a été recommandé par le Comité de gestion du Plan de relance lors de la phase 3 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté par le Conseil de la MRC des Etchemins lors de la séance du conseil tenue le 8 juillet 2020 (résolution 2020-07-07);

CONSIDÉRANT QUE le coût initial du projet déposé était de 541 500 \$ et que la subvention octroyée dans ce dossier était de 99 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût final du projet est de 288 683,45 \$:

CONSIDÉRANT QUE conséquemment, la subvention au projet a été révisée proportionnellement à la baisse à 57 736,69 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 20 avril 2022 de rembourser la somme de 41 463,31 \$ inutilisée par le promoteur dans le cadre de ce projet dans le volet des projets structurants du Plan de relance économique;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de rembourser la somme de 41 463,31 \$ inutilisée par le promoteur dans le cadre de ce projet dans le volet des projets structurants du Plan de relance économique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CONSIDÉRANT QUE le projet de réalisation d'une étude visant la mise

en place d'une oeuvre artistique multimédia du coeur du village et de l'Église de Sainte-Sabine en collaboration avec la firme Moment Factory a été recommandé par le Comité de gestion du Plan de relance lors de la phase 3 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté par le Conseil de la MRC des Etchemins lors de la séance du conseil tenue le 14 avril 2021 (résolution 2021-04-40);

CONSIDÉRANT QUE le coût initial du projet déposé était de 35 246 \$ et que la subvention octroyée dans ce dossier était de 23 497\$;

CONSIDÉRANT QUE le coût final du projet est de 32 246,26 \$;

CONSIDÉRANT QUE conséquemment, la subvention au projet a été révisée proportionnellement à la baisse à 21 605 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 20 avril 2022 de rembourser la somme de 1 892 \$ inutilisée par le promoteur dans le cadre de ce projet dans le volet des projets structurants du Plan de relance économique;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAULT, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de rembourser la somme de 1 892 \$ inutilisée par le promoteur dans le cadre de ce projet dans le volet des projets structurants du Plan de relance économique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-05-17 05.0

05.01.01.04 - Bleu et Bon - Annulation/Remise des sommes réservées pour le projet

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Bleu et Bon inc. a déposé le 2 mars 2021 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise consistait à installer une unité de transformation alimentaire à Lac-Etchemin;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 14 avril 2021, le Conseil de la MRC des Etchemins a accordé à l'entreprise une aide financière de 100 000 \$ par la résolution 2021-04-23;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet était notamment conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique au 31 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le 5 avril 2022, la copropriétaire de l'entreprise, madame Marie-Eve Vachon, a indiqué à la MRC des Etchemins que le projet n'irait pas de l'avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance ont recommandé le 20 avril 2022 de retirer l'offre de 100 000 \$ et de retourner la somme dans les projets réguliers;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD, ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins retirent l'offre de 100 000 \$ à Bleu et Bon inc. pour son projet d'installation d'une unité de transformation alimentaire.

QUE le montant de 100 000 \$ réservé pour ce projet soit remis dans le volet projets réguliers de la phase 3 du Plan de relance économique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-05-18 05.01.01.05 - GC Bois Franc - Fermeture de dossier

CONSIDÉRANT QUE le 12 mai 2021, le Conseil de la MRC des Etchemins a résilié le protocole d'entente signé avec l'entreprise par la résolution numéro 2021-05-15 et a exigé le remboursement des sommes versées dans le dossier;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a fait un remboursement partiel de 8 950 \$ le 8 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a demandé une révision de son dossier pour ne pas rembourser le solde puisque plusieurs dépenses avaient été faites en lien avec le projet réalisé à environ 66 %;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a fourni des dépenses admissibles en lien avec le projet s'élevant à un total de 84 783,80 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de gestion de la MRC recommande au Conseil de clore ce dossier et de remettre la somme non utilisée dans l'enveloppe budgétaire dédiée aux projets réguliers du Plan de relance (20 452 \$);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de mettre fin à ce dossier et de remettre la somme non utilisée de 20 452 \$ dans l'enveloppe des projets réguliers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

05.02 - Nouveaux dossiers - Phase 3 du Plan de relance

2022-05-19 05.02.01 - 9453-0268 Québec inc. - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE monsieur Fabien Lacorre, président de 9453-0268 Québec inc., a déposé le 13 décembre 2021 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste notamment à la reprise des activités de restauration du restaurant Le Martini situé à Lac-Etchemin et à l'aménagement d'une boucherie ;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier révisé (lettre du promoteur datée du 31 mars 2022) du projet comprend une demande de soutien de 41 000 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'insère dans les volets *Projets réguliers* et *Projets récréotouristiques* de la phase 3 du Plan de relance économique des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 20 avril 2022 de verser un montant de 41 000 \$ à 9453-0268 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 30 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle au dépôt du document confirmant l'acquisition des actions de Restaurant Martini inc. et des permis nécessaires aux rénovations et à l'opération du restaurant et de la boucherie;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 41 000 \$ à 9453-0268 Québec inc.

QUE l'aide financière soit prise à parts égales dans les volets Projets structurants et Projets réguliers de la phase 3 du Plan de relance économique.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 30 septembre 2022.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle au dépôt du document confirmant l'acquisition des actions de Restaurant Martini inc. et des permis nécessaires aux rénovations et à l'opération du restaurant et de la boucherie.

QUE la signature du protocole d'entente avec la MRC des Etchemins se fera sur transmission et approbation par la direction générale de la MRC des Etchemins des éléments précédemment mentionnés.

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-05-20 05.02.02 - Confection Katvin inc. - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE monsieur Vincent Chabot, Président Confection Katvin inc., a déposé le 17 février 2022 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en la création d'une gamme de vêtements sportifs;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 53 237 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'insère dans l'appel à projets réguliers de la phase 3 du Plan de relance des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 20 avril 2022 de verser un montant de 53 237 \$ à l'entreprise Confection Katvin inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 30 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la démonstration que le prêt et la mise de fonds du promoteur sont disponibles pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 53 237 \$ à l'entreprise Confection Katvin inc.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la démonstration que le prêt et la mise de fonds du promoteur sont disponibles pour la réalisation du projet.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 30 septembre 2022.

QUE la signature du protocole d'entente avec la MRC des Etchemins se fera sur transmission et approbation par la direction générale de la MRC des Etchemins des éléments précédemment mentionnés.

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-05-21 05.02.03 - Microbrasserie Etchemin projet phase 2 - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Gourde-Ferland, président de Microbrasserie Etchemin inc, a déposé le 10 mars 2022 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins:

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en l'aménagement d'une zone de production de bières;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 20 000 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet concerne un secteur priorisé par le Conseil de la MRC, soit le récréotourisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH):

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 20 avril 2022 de verser un montant de 7 000 \$ à Microbrasserie Etchemin inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 30 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la démonstration que la mise de fonds du promoteur est disponible pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL CLOUTIER, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 7 000 \$ à la Microbrasserie Etchemin inc.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 30 septembre 2022.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la démonstration que la mise de fonds du promoteur est disponible pour la réalisation du projet.

QUE la signature du protocole d'entente avec la MRC des Etchemins se fera sur transmission et approbation par la direction générale de la MRC des Etchemins des éléments précédemment mentionnés.

QUE la directrice générale de la MRC des Etchemins soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-05-22 05.02.04 - Nos Forêts épicées - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE madame Janique Lemieux, présidente de Nos Forêts Épicées, a déposé le 1er avril 2022 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise consiste au démarrage d'une entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 16 466\$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne répond pas suffisamment aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement recommandé le 20 avril 2022 de ne pas soutenir le projet de Nos Forêts Épicées;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SIMON CARRIER-TANGUAY, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de ne pas soutenir le projet de Nos Forêts Épicées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-05-23 05.02.05 - Crémaciel - Phase 3 du Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE madame Sonia Nadeau, propriétaire de Crémaciel inc, a déposé le 6 avril 2022 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise consiste au démarrage d'une entreprise de crémation animal, et à l'acquisition d'un incinérateur pour animaux;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 44 290\$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne répond pas suffisamment aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement recommandé le 20 avril 2022 de ne pas soutenir le projet de Crémaciel inc.:

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de ne pas soutenir le projet de Crémaciel inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-05-24 05.02.06 - Les Ruchers LeCam - Phase 3 Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tom Leclerc, président de Les Ruchers LeCam, a déposé le 6 avril 2022 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise consiste à la construction d'un bâtiment multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 97 922\$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne répond pas suffisamment aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement recommandé le 20 avril 2022 de ne pas soutenir le projet de Les Ruchers LeCam;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de ne pas soutenir le projet Les Ruchers LeCam.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-05-25

05.02.07 - Municipalité de Saint-Benjamin - Phase 3 Plan de relance

CONSIDÉRANT QUE madame Laurence Chabot, directrice générale de la Municipalité de Saint-Benjamin, a déposé le 14 février 2022 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet de l'entreprise consiste à la transformation de l'Église à Saint-Benjamin;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 150 000\$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne répond pas suffisamment aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont unanimement recommandé le 20 avril 2022 de ne pas soutenir le projet de la municipalité de Saint-Benjamin;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de ne pas soutenir le projet de la municipalité de Saint-Benjamin tel que présenté et invitent la municipalité à soumettre un nouveau projet en fonction des recommandations du comité.

05.03 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES DES ETCHEMINS (PSEE) ET FLI-RELÈVE

Le Comité de développement économique des Etchemins s'est réuni le 21 avril 2022. Lors de cette rencontre, trois entreprises ont obtenu une subvention de 25 000 \$ chacun provenant de la politique de soutien aux entreprises de la MRC des Etchemins. Ces entreprises sont : NPT Mécaniques inc., Confection Katvin inc. et 9453-0268 Québec inc (Boucherie/Restaurant). Les promoteurs devront signer un protocole d'entente avec la MRC, lequel détaillera les obligations de chacune des parties.

De plus, le Comité d'investissement des Etchemins a accordé un prêt de 25 000 \$ du Fonds local d'investissement – Volet Relève (FLI-Relève) à 9453-0268 Québec inc. pour le projet de reprise de l'entreprise Restaurant Martini inc. à Lac-Etchemin. Le projet comprend également l'aménagement d'une boucherie.

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 - Intervention du préfet

Monsieur Turmel a participé à plusieurs rencontres:

- Rencontre pour le 3e lien;
- Prix du patrimoine;
- Comité administratif de la CADMS;
- Réunion de la Tremca;
- Rencontre pour le PRMHH;
- Comité de gestion du Plan de relance;
- Comité de développement économique des Etchemins;
- Assemblée générale annuelle de la CADMS;
- Rencontre du Centre universitaire des Appalaches.

06.02 - Intervention des membres des comités

Madame Lucie Gagnon a participé à deux réunions avec L'Essentiel.

Madame Rachel Goupil a participé à un Comité culturel.

Monsieur Alain Maheux a participé à un Comité du transport collectif/adapté.

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Aucun dossier.

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

2022-05-26

08.01 - Demande d'aide financière dans le cadre du programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial pour la réalisation des démarches préparatoires à la constitution d'un inventaire du patrimoine immobilier sur le territoire de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur le patrimoine culturel a introduit

l'obligation pour les municipalités régionales de comté d'adopter et de mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT QU'une démarche préparatoire à l'inventaire doit être réalisée afin d'identifier les immeubles et secteurs à potentiel patrimonial sur le territoire et leur caractérisation en recensant et rassemblant les données existantes en matière de patrimoine immobilier, en dressant le portrait historique du territoire, en établissant la liste des immeubles construits avant 1940 et en identifiant sous forme cartographique ou autre, des immeubles, des ensembles ou des secteurs construits avant 1940 pouvant présenter un potentiel pour l'inventaire:

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications accorde une aide financière pouvant représenter jusqu'à 75 % des dépenses admissibles liées à la réalisation de cette démarche préparatoire;

CONSIDÉRANT QUE le cumul de l'aide accordée par le ministère et de celle provenant d'autres sources gouvernementales ne doit pas dépasser 90 % du coût total du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX, ET RÉSOLU

QUE la MRC dépose une demande d'aide financière de 17 500 \$ au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial pour la réalisation des démarches préparatoires à la constitution d'un inventaire du patrimoine immobilier sur leur territoire.

QUE la MRC accepte de contribuer au financement pour un montant de 3 400\$ en provenance de l'Entente de développement culturel 2021-2023, 1 200 \$ en provenance du budget régulier et 1 200 \$ en coordination du projet par l'aménagiste et l'agent en développement rural et culturel de la MRC.

QUE le préfet, monsieur Camil Turmel, et la directrice générale de la MRC, madame Judith Leblond, soient les personnes autorisées à signer les documents en lien avec la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-05-27

08.02 - Évaluation - Demande d'extension pour les dépôts de rôles pour l'exercice financier 2023 au 1er novembre 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC des Etchemins a compétence en matière d'évaluation, à l'égard des municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a désigné FQM Évaluation foncière comme évaluateur signataire pour dresser les rôles d'évaluation des municipalités ci-dessous mentionnées;

CONSIDÉRANT QUE le délai de dépôt des rôles d'évaluation prévu à l'article 70 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, soit au plus tard le 15 septembre, doit être prolongé afin de permettre au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités d'être en mesure de confectionner les rôles d'évaluation prévus pour 2023 pour les municipalités suivantes :

28053 - Lac-Etchemin (M)

28025 - Saint-Benjamin (M)

28035 - Saint-Louis-de-Gonzague (M)

28060 - Saint-Luc-de-Bellechasse (M)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 71 de la loi, l'organisme municipal de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieur au 1er novembre suivant;

CONSIDÉRANT la recommandation de FQM Évaluation foncière de reporter le dépôt des rôles d'évaluation foncière des municipalités mentionnées ci-haut;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAULT, ET RÉSOLU

D'accorder un délai supplémentaire, soit avant le 1^{er} novembre 2022, tel que le permet l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes :

28053 - Lac-Etchemin (M)

28025 - Saint-Benjamin (M)

28035 - Saint-Louis-de-Gonzague (M)

28060 - Saint-Luc-de-Bellechasse (M)

D'acheminer une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-05-28

08.03 - Émission d'un certificat de conformité : Règlement numéro 04-2022 de la Municipalité de Sainte-Aurélie

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie a adopté, le 3 mai 2022, le règlement numéro 04-2022;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement 08-2007 relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction de la Municipalité de Sainte-Aurélie de façon à augmenter les amendes:

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL CLOUTIER, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement numéro 04-2022 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise sa directrice générale, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

2022-05-29

08.04 - Émission d'un certificat de conformité : Règlement numéro 05-2022 de la Municipalité de Sainte-Aurélie

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie a adopté, le 3 mai 2022, le règlement numéro 05-2022;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 09-2007 intitulé « règlement de zonage » de la Municipalité de Sainte-Aurélie de façon à modifier des marges, autoriser les résidences secondaires, modifier les dates pour les roulottes de villégiature et abroger un article présentant des difficultés d'applications;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement numéro 05-2022 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Aurélie est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise sa directrice générale, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-05-30

08.05 - Émission d'un certificat de conformité : Règlement numéro 209-22 de la Municipalité de Sainte-Justine

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine a adopté, le 5 mai 2022, le règlement numéro 209-22;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 76-07 intitulé « règlement de zonage » de la Municipalité de Sainte-Justine de façon à permettre, à certaines conditions, plusieurs bâtiments sur un même terrain dans une zone industrielle:

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement numéro 209-22 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins

autorise sa directrice générale, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

08.06 - Municipalité de Sainte-Justine - demande de suivi à la demande de modification au schéma d'aménagement

Dépôt de la résolution 86-05-22.

2022-05-31 08.07 - Mandat à La Boîte d'urbanisme pour service d'urbanisme

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme connaît une surcharge de travail depuis plusieurs mois;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont des besoins pressants en urbanisme:

CONSIDÉRANT que la MRC désire offrir des services de qualité dans des délais raisonnables à ses municipalités;

CONSIDÉRANT que la firme *La Boîte d'urbanisme* offre des services d'urbanisme à forfait;

CONSIDÉRANT que *La Boîte d'urbanisme* a soumis une offre de services avec des disponibilités de 3.5 heures par semaine;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte l'offre de services numéro 51-2022 de *La Boîte d'urbanisme* d'une somme de 7560\$ avant taxes. Que la directrice générale soit autorisée à signer ce contrat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2022-05-32 08.08 - Soutien des initiatives collectives de commercialisation et de distribution en circuit court

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) demandes ont été reçues dans le cadre du programme Soutien des initiatives collectives de commercialisation et de distribution en circuit court, programme qui découle des mesures identifiées au plan d'action 2019-2023 du PDZA adopté par le Conseil de la MRC en février 2019:

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été analysées par un comité interne et que la recommandation suivante a été faite soit d'accorder les montants ci-après:

- Production du plateau Création d'une enseigne pour identifier la production: 500 \$;
- Marché fermier des Etchemins Achat de matériel et publicité/promotion: 1 500 \$;
- Ferme Aquilon Achat d'un congélateur et balance pour vente à la ferme (bœuf élevé à l'herbe): 500 \$;
- Érablière SS Loubier Achat d'un bain-marie pour cannage du sirop d'érable et vente à la ferme: 500 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL CLOUTIER, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte les projets déposés dans le programme Soutien des initiatives collectives de commercialisation et de distribution en circuit court et autorise le versement des subventions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

Aucun sujet.

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

Aucun sujet.

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

2022-05-33

11.01 - Entente sectorielle de développement portant sur l'information, la sensibilisation et l'éducation en gestion de matières résiduelles de la Chaudière-Appalaches

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA), a retenu parmi ses priorités régionales, la priorité 4, favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles, provenant de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT QUE les neuf (9) MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis doivent chacun travailler sur les communications en lien avec leur plan de gestion de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches peut fournir une expertise à l'ensemble du territoire:

CONSIDÉRANT QUE par la suite, les partenaires de l'Entente travailleront à planifier et mettre en œuvre les projets et les activités qui auront été identifiés pour atteindre les objectifs du plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente a pour but d'officialiser ce partenariat et de consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets prévus au plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER, ET RÉSOLU

- D'approuver la signature de l'Entente sectorielle de développement portant sur l'information, la sensibilisation et l'éducation en gestion des matières résiduelles de la Chaudière-Appalaches;
- De réserver la somme de 9 630 \$ sur trois (3) ans pour sa mise en œuvre:
- De ce total de 9 630 \$, pour chaque année financière, la somme de 630 \$ sera une contribution monétaire et 2 580\$ en contribution non monétaire;
- De réserver 1 890 \$ et que cette somme soit prise au Fonds régions et ruralité, volet 2;

 D'autoriser le préfet, monsieur Camil Turmel, à signer ladite Entente au nom de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11.02 - Représentant Lac-Etchemin

Dépôt de résolution pour le représentant de Lac-Etchemin aux séances du Conseil de la MRC des Etchemins, monsieur Guyda Deblois.

12 - AFFAIRES NOUVELLES

2022-05-34 12.01 - Projet d'une centrale d'équipements mobile

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de centrale d'équipements mobile pour les municipalités de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE ce projet sera réalisé en collaboration avec Accès-Loisirs Québec et l'URLS de la Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de maximiser l'utilisation des équipements des services de loisir des municipalités en facilitant le déplacement de ceux-ci dans une remorque à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Aurélie dispose de l'espace nécessaire et se porte volontaire pour entreposer la remorque et les équipements;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Aurélie s'engage à être responsable de la gestion de ce projet, de gérer un calendrier de réservation pour les équipements et procéder à l'entretien de la remorque:

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAULT, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte de chapeauter le projet de centrale d'équipements mobile. QUE l'investissement annuel sera réparti selon la richesse foncière uniformisée (RFU), une somme de 1 000 \$ est estimée pour la première année.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

2022-05-35 13.01 - Aimes-tu ma différence?

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de monsieur Michel Leclerc, président de l'organisme *Aimes-tu ma différence?*, pour un spectacle qui aura lieu le 14 mai 2022 à l'école des Appalaches de Sainte-Justine;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administratif d'accorder un montant de 250 \$ pour l'évènement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le versement d'une somme de deux cent cinquante dollars (250 \$) à l'organisme *Aimes-tu ma différence?*.

2022-05-36 13.02 - SADC Bellechasse-Etchemins - Grande journée des petits entrepreneurs

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la SADC Bellechasse-Etchemins pour l'organisation de l'évènement "Grande journée des petits entrepreneurs" qui aura lieu le 4 juin 2022 à l'Éco-Parc des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE cette activité fait partie du plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administration d'accorder un montant de 250 \$ pour l'évènement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN BEAULIEU. ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le versement d'une somme de deux cent cinquante dollars (250 \$) à la SADC Bellechasse-Etchemins pour l'évènement "Grande journée des petits entrepreneurs".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13.03 - Parc régional du Massif du Sud - 6e édition du Trail du Massif du Sud

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Parc régional du Massif du Sud, pour la 6e édition du Trail du Massif du Sud qui aura lieu le samedi 27 août 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité administration d'accorder un montant de 250 \$ pour l'évènement:

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le versement d'une somme de deux cent cinquante dollars (250 \$) pour la 6e édition du Trail du Massif du Sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14 - DEMANDE D'APPUI

2022-05-38 14.01 - MRC Brome-Missisquoi - Modification des règlements pour l'accès à l'habitation abordable pour tous

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC Brome-Missisquoi pour la modification des règlements pour l'accès à l'habitation abordable pour tous;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins appuie la Déclaration municipale sur l'habitation de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et que la MRC déclare que plusieurs mesures stratégiques doivent notamment être mises en œuvre par le gouvernement du Québec:

CONSIDÉRANT QUE les mesures stratégiques proposées au gouvernement du Québec par la déclaration de l'UMQ incluent : l'ajout

2022-05-37

supplémentaire de logements sociaux et de logements abordables par année, le maintien d'un programme visant la création de logements abordables, la révision de la Loi sur l'expropriation pour l'acquisition d'immeubles par les municipalités, la remise en état rapide des logements sociaux en mauvais état, etc.;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins connaît une augmentation de sa population, notamment par l'accueil de travailleurs étrangers qui répondent au manque important de main-d'oeuvre dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE l'hébergement de ces travailleurs est difficile en raison du manque de logements accessibles et abordables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL CLOUTIER, ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins appuie la MRC de Brome-Missisquoi et demande à la Société d'Habitation du Québec :

- D'augmenter substantiellement les seuils d'accessibilité des HLM (logement à loyer modéré) et des PSL (programme supplément au loyer) car les seuils d'accessibilité n'ont pas été modifiés depuis 2006 et ne reflètent pas les besoins et réalités actuels:
- D'augmenter le nombre de PSL sur le territoire des Etchemins et d'augmenter le coût maximum d'admissibilité du coût des loyers pour l'attribution des PSL;
- De réduire les niveaux de contributions du milieu (municipalité) exigés dans les programmes de construction de logements abordables et de logements sociaux;
- De demander au palier fédéral de mettre en place un soutien financier complémentaire au financement du gouvernement du Québec afin de réduire la contribution exigée aux municipalités dans les projets de logements abordables et sociaux.

QUE la présente résolution d'appui soit transmise à la MRC Brome-Missisquoi et à l'UMQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - Désignation de la municipalité de Lac-Etchemin - Villagesrelais

Lettre du MTQ.

16 - DIVERS

16.01 - Nos milieux de vie en action en Chaudière-Appalaches - date limite d'inscription 18 mai

Point d'information.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-05-39 18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER, ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19 h 43.	
	ADOPTÉE UNANIMEMENT
CAMIL TURMEL PRÉFET	JUDITH LEBLOND DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE